

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-
RHIN
COMMUNE
DE
SAINT-PIERRE



Arrondissement de
SELESTAT-ERSTEIN

**Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 25 avril 2022**

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14

Sous la présidence de M. Denis RUXER, Maire

Excusées : - Madame Valérie CREUTZBURG qui donne procuration à Madame Nadia SCHWAB
- Madame Estelle MONPEYSEN

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 mars 2022
2. Présentation du projet de territoire par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Barr
3. Groupement de commandes bornes de recharge électrique
4. Plan de financement des travaux aménagement de sécurité RD1422
5. Divers

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 mars 2022

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2022 a été adopté à l'unanimité.

2. Présentation du projet de territoire par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Barr

Monsieur Claude HAULLER, Président de la Communauté de Communes du Pays de Barr accompagné de Madame Catherine COLIN, Directrice Générale Adjointe, ont présenté le projet de territoire aux membres du conseil municipal.

Ils ont pu expliquer les différents projets que la Communauté de Communes du Pays de Barr souhaite mettre en œuvre dans l'intérêt de l'ensemble des communes membres en engageant une nouvelle dynamique.

Puis un temps d'échanges et de questions-réponses sur différentes thématiques a pu être abordé avec eux.

3. Groupement de commandes bornes de recharge électrique

La Commune de Saint-Pierre a souhaité adhérer au Groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, la maintenance et la supervision d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, avec la Communauté de Communes du Pays de Barr.

Une convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays de Barr et les communes membres de cette opération a été conclue le 5 avril 2022.

Le groupement de commandes a pour objectif de lancer une seule consultation concernant ce marché. Le coordonnateur du groupement est la Communauté de Communes du Pays de Barr.

Cette dernière aura pour mission, notamment :

- l'organisation des procédures de passation dans le respect des règles du Code de la commande publique, en choisissant les prestataires communs pour l'ensemble des membres du groupement,
- définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation,
- élaborer et procéder à la constitution des dossiers de consultations,
- mettre en place les marchés après appels d'offres...

Ces explications entendues, les membres du conseil municipal adhèrent au groupement de commandes et autorise Monsieur Denis RUXER, Maire de Saint-Pierre à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce marché.

Adopté à l'unanimité

4. Plan de financement des travaux aménagement de sécurité RD1422

Monsieur le Maire, présente le plan de financement concernant les travaux d'aménagements de sécurité sur la RD1422, qui se compose comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

TRAVAUX		
MISE EN PLACE 2 PLATEAUX SECURITE	90289,45	
TOTAL H.T	90289,45	
	TOTAL DEPENSES H.T	90289,45
	T.V.A 20,00%	18057,89
	TOTAL T.T.C	108347,34

RECETTES

FCTVA	17700,00
Subvention CEA (de 15% à 40%)	16300,00
Fonds propres	74347,34
TOTAL RECETTES	108347,34

Monsieur le Maire, indique par ailleurs, qu'il a déjà fait des démarches auprès du Crédit Mutuel afin d'obtenir un financement bancaire de 100.000,00 € sur 10 ans. Le taux de ce prêt sera bientôt communiqué par l'établissement bancaire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Denis RUXER, Maire de Saint-Pierre, à signer tous documents, pièces, contrats, et actes concernant cette opération et ce prêt bancaire.

Adopté à l'unanimité

5. Divers

- Un devis a été réalisé par l'entreprise JOST de Molsheim, concernant la commande d'une barre de coupe communale, d'un montant de 3.509,00 € HT soit 4.210,80 € TTC.

Adopté à l'unanimité

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Mairie d'Andlau met en vente un véhicule électrique avec une benne à l'arrière pour le prix de 5.000,00 €. Ce véhicule pourrait notamment servir aux ouvriers communaux.

Adopté à l'unanimité

- Concernant les membres de l'association foncière, qui devront être renouvelés, le conseil municipal propose :
Titulaires : Monsieur Philippe MULLER, Monsieur Francesco DEPALMA, et Monsieur Daniel UFFLER ;
Suppléants : Monsieur Hubert HUFFLING et Madame Marie-Christine HERRMANN.

Adopté à l'unanimité

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les photocopieurs de la Mairie et de l'école seront changés. Suite à la fin prochaine des contrats avec l'entreprise RICOH, le parc des photocopieurs sera désormais géré par l'entreprise KONICA MINOLTA.
- Monsieur le Maire rappelle que le dimanche 8 mai 2022 aura lieu l'évènement A FLEUR DE POT. Pour que cette manifestation puisse se dérouler dans des bonnes conditions, le comité des fêtes recherche encore des bénévoles pour cette journée.
- Madame Stéphanie POOS indique que le verger à l'arrière de l'école a été réaménager pour que les enfants puissent profiter de cette espace sur le temps scolaire.
Elle demande également une subvention de la Mairie afin que les élèves de l'école primaire puissent se rendre en bus au cinéma lors d'une sortie à définir avec l'école, pour voir le film « Le chêne ».

Adopté à l'unanimité

Saint-Pierre, le 26 avril 2022

Denis RUXER

Maire de Saint-Pierre

